

Image not found or type unknown



Résiliation du bail et des cautionnaires

Par **mimi017**, le **22/02/2010** à **23:27**

Bonjour,

Voilà déjà un an que j'ai quitté mon logement hlm suite à une rupture. J'ai donc résilié mon bail. Mon ex concubin est resté dans ce logement. Sachant que mes parents se sont portés cautionnaires pour ce logement j'aimerais savoir s'ils peuvent se retirer sachant que je ne vis plus dans ce logement car mon ex concubin ne paye pas ses loyers. Merci de me répondre.